



## Déclaration préalable de la FSU au CTSD du 30 janvier 2015

Attentats du 7 janvier ... Dix sept personnes assassinées à Charlie Hebdo, à l'hyper casher, dans la rue et des blessé-e-s. Une réaction sans précédent en France, dans le monde.

Il y a un avant Charlie : migrants naufragés, refus d'inhumer un bébé Rom, SDF morts de froid... Mais aussi aggravation des inégalités sociales avec la confirmation des politiques d'austérité, des exclusions sociales et montée des idées d'extrême droite

avec leur cortège de racisme, de xénophobie, d'islamophobie, d'antisémitisme...

Il y a un après Charlie avec des continuités : la loi Macron qui enfonce de nouveaux coins dans la protection des salariés et assouplie les licenciements, la territorialisation des politiques publiques qui accroît et aggrave les inégalités, comme l'illustrent les grandes disparités dans les financements locaux des écoles et établissements scolaires ou les rythmes scolaires.

Et des questions essentielles restent posées : il va bien falloir se coltiner les fractures béantes que génère notre société, les exclusions ordinaires, les discriminations de chaque jour. Les « citoyen-es » ne sont pas à égalité de droit et de traitement sur le territoire, loin s'en faut, selon leur appartenance de classe et leur origine. Ces ségrégations créent « des bombes à retardement scolaire, social et politique. Le modèle social proposé ne permet pas à chacun de s'intégrer. Et les réponses à ces questions ne résident pas dans des dispositifs sécuritaires souvent liberticides ni dans des postures qui fleurent bon leur « tolérance zéro ».

Les termes employés tant par la ministre que par le président de la République, indiquent que l'école était « en première ligne » dans les événements qui viennent d'avoir lieu bien sûr, mais il y a un gros écart entre la rhétorique nationale, souvent poussée par des événements ponctuels, et une mise en œuvre qui reste extrêmement insatisfaisante. En 2005, les événements au cours desquels plusieurs établissements scolaires avaient été pris pour cible avaient donné lieu à de grandes envolées lyriques sur le thème du tout pour l'école... qui n'ont été que le prélude à une décennie où l'institution a pourtant été saignée à blanc (notamment avec la RGPP et les 80 000 postes supprimés).

En effet, comment s'engager résolument sur les exigences de laïcité et de mixité sociale, comment combattre l'inégalité, les discriminations, l'échec scolaire qui représentent le vécu d'une partie de nos élèves, alors que la dégradation des conditions de travail des personnels et d'études des élèves est une fois de plus à l'ordre du jour.

Pour le second degré, en collège, nous constatons que la rentrée se fait avec une prévision d'effectifs d'élèves à la baisse, mais à moyens constants. Aucune suppression ou création ne se fera autrement que par redéploiement dans le département, alors que nous avons perdu plus de 400 postes équivalent temps plein sur les dix dernières années, ce qui représente quatre fois plus de suppressions que ce qu'a nécessité la baisse démographique. Nous dénonçons une fois de plus le recours massif aux heures supplémentaires au détriment des créations de postes.

La question centrale reste celle du financement de la réforme de l'éducation prioritaire, et notamment de la pondération en REP+. Les services du Rectorat ont estimé nécessaire l'équivalent de presque trois postes par établissement préfigurateur l'année dernière. Or nous savons bien quelles ont été les conditions de rentrée désastreuses pour ces établissements où l'allègement du temps de service présenté dans l'esprit de la réforme s'est traduit par un alourdissement conséquent de la charge de travail pour les personnels. Les attentes de ces derniers sont fortes. Combien de postes faudra-t-il pour que les cinq REP+ du département puissent engager une rentrée 2015 décente ? Si notre académie fait partie des rares à bénéficier du "reclassement" d'un établissement dans la carte de l'éducation prioritaire, la carte mise en œuvre est toujours inacceptable. La FSU rappelle ses demandes : pas de déclassement d'établissement, classement de tous les établissements ECLAIR en REP+.

Nous constatons également que les moyens de l'accompagnement éducatif disparaissent et seront désormais concentrés en éducation prioritaire. Si ces heures pour l'accompagnement éducatif ont permis la mise en place de nombreux dispositifs et projets dans les établissements concernés (soutiens, tutorats, actions artistiques, sportives et culturelles, formation aux premiers secours...), nous demandons à ce que ces moyens soient mis à la disposition de tous les établissements.

En lycée, la rentrée à venir sera pire que dans les collèges. Les neuf créations de postes dans l'académie ne répondent pas aux besoins démographiques des 1200 élèves en plus attendus en classe de seconde. Il faut donc s'attendre à des augmentations d'effectifs par classe, et nous dénonçons la réduction de l'offre de formation des enseignements en lycée qui ne « feraient pas le plein ».

Enfin, il convient de s'interroger sur le remplacement des décharges statutaires par les indemnités pour

missions particulières dès la rentrée prochaine. La mise en place de ces IMP pose de sérieux problèmes car les établissements doivent préparer la rentrée alors que les textes réglementaires organisant l'attribution des IMP ne sont pas encore finalisés. En l'état actuel, la FSU s'oppose aux projets présentés par le ministère, qui ne donnent aucun véritable cadrage national, et font de l'établissement le lieu de définition des modalités d'attribution. Nous demandons un cadrage pour que les indemnités ne dépendent pas des personnes et des bonnes volontés de la hiérarchie, mais soient définies en fonction des missions.

Dans le premier degré, cette année encore, le ministère de l'éducation nationale a donné pour consigne aux IA-DASEN de reporter les opérations de carte scolaire après la tenue des élections cantonales qui auront lieu fin mars. Cette décision est inacceptable car une fois de plus le service public d'éducation est tributaire du calendrier électoral. Nous tenons à exprimer ici notre désaccord total avec cette décision. Ce report va placer les collectivités locales, les services, les personnels et leurs représentants dans une situation difficile pour préparer sereinement la rentrée 2015 : adaptation des locaux, recrutement de personnel territorial, implantation des postes avant les mutations, organisation des compléments de service, des temps partiels, connaissance tardive des affectations de certains personnels. L'école n'avait pas besoin de ce report dans la mesure où son organisation est déjà rendue suffisamment complexe par une réforme des rythmes scolaires toujours très contestée. Ce report aura des incidences sur les opérations du mouvement des personnels qui va se faire une fois de plus dans l'urgence.

Par ailleurs, nous venons de prendre connaissance de la dotation départementale pour le 1<sup>er</sup> degré : 35 postes pour 194 élèves de plus c'est largement insuffisant pour couvrir l'ensemble des besoins. Cette dotation ne suffira pas à compenser les suppressions de postes sous le gouvernement précédent et la faiblesse des créations de postes depuis 2012. Devons-nous rappeler ici que le taux d'encadrement de notre département a subi une dégradation à la rentrée dernière en raison d'une sous-évaluation de la hausse démographique ! Pour la rentrée 2015, selon vos prévisions, le taux d'encadrement du département restera encore inférieur à la moyenne académique. L'an dernier, la FSU a évalué les besoins pour revenir à la situation de 2008 : il faudrait au moins 200 postes dans le 1<sup>er</sup> degré pour retrouver des conditions d'apprentissage pour les élèves et de travail pour les personnels plus acceptables. Comment avec 35 postes seulement comptez-vous accompagner la hausse démographique sur certains secteurs, baisser les effectifs par classe, développer les dispositifs « plus de maîtres que de classe » et « moins de 3 ans », recréer des postes de RASED, créer des postes de remplaçants, alléger le temps d'enseignement des enseignants en REP +, abonder le régime de décharge des directeurs ?

Concernant la nouvelle cartographie de l'éducation prioritaire, elle ne répond pas non plus à la hauteur des besoins. Des secteurs, dont la situation commence à peine à s'améliorer du fait de l'octroi de moyens supplémentaires, sortent sans ménagement du dispositif avec de vagues garanties pour 3 ans. D'autres secteurs qui auraient pu y prétendre ne voient même pas leur situation examinée. La FSU continue à demander un élargissement significatif de la carte, avec une transparence totale des critères retenus. Nous demandons que les secteurs de Crèvecœur et de Mouy conservent le label de l'éducation prioritaire, seule garantie de la pérennisation des moyens.

La FSU attire votre attention sur les nombreux problèmes qui demeurent sur le terrain : effectifs de classes trop lourds, remplacements non assurés, insuffisance des dispositifs de prise en charge des élèves en difficulté (RASED, SEGPA) et de moyens d'accompagnement des élèves en situation de handicap, formation initiale et continue des personnels non satisfaisante, conditions de travail très souvent dégradées, alourdissement des tâches, le tout dans un contexte de baisse des salaires et de gel du point d'indice depuis 2010, avec pour corollaire une crise du recrutement qui persiste.

La FSU demande notamment que s'ouvrent rapidement des discussions pour améliorer concrètement et de manière significative les conditions de travail et de rémunération des personnels. Le gouvernement doit traduire de manière concrète la priorité à l'Éducation. La FSU lui demande d'entendre les exigences des personnels.

La FSU reste convaincue que la priorité à la jeunesse passe par l'École et par ses personnels. C'est un enjeu majeur pour l'avenir de notre société. Il faut un véritable engagement de la nation pour l'École, pour les personnels, pour les jeunes. C'est cette exigence que nous porterons en appelant les personnels à se mobiliser par la grève le 3 février.